

**VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)**

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

N° 05072023/006

**REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 JUILLET 2023**

**Approbation de l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 146420 de la Caisse des Dépôts et Consignations à contracter par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, pour le financement de travaux de réhabilitation de la Résidence Aristide Briand** NOMENCLATURE : 7.3.3

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 5 JUILLET, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 29 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-six, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, Mme LEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. LACOIN par M. MELONE, Mme CLISSON-RUSEK par M. DONATH, M. GELARDIN par Mme DANWILY, Mme ANDRIEUX par M. RUPP, M. BOREL-MATHURIN par M. KERVEILLANT, Mme COEUR-JOLY par M. DEL, M. BONAZZI par Mme MAURICE, M. LETTRON par Mme BROUTIN

**ETAIT ABSENT :**

M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme CLISSON-RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 50 et révoque son pouvoir  
Mme ANDRIEUX, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 50 et révoque son pouvoir

**Secrétaire de séance :** Mme CORVEE-GRIMAUULT

**Résultat du vote :** Votants : 26 (M. DONATH, Mme SPIERS, Mme BARBAUT, Mme DANWILY, Mme AWONO, Mme LE JEAN ne prennent pas part au vote et ne font pas usage de leurs pouvoirs. M. MELONE assure la présidence de séance pour ce point)

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**UNANIMITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Henry-Pierre MELONE, Maire-Adjoint délégué aux Sports,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1524-5, L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 302-1 et suivants, L 312-2-1, L 411, L 431-4, L 441-1, R331-24, R 441-5 ;

**VU** l'article 2298 du code civil ;

**VU** le budget communal ;

**VU** le contrat de prêt n°146420 en annexe à conclure entre Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, relatif à l'opération de la Résidence Aristide Briand ;

**CONSIDÉRANT** que Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, a sollicité l'octroi de la garantie à 100 % de la commune pour l'emprunt n°146420, d'un montant total de 184 180 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 83 logements situés au 11 avenue Aristide Briand ;

**CONSIDÉRANT** que cette opération contribuera à l'amélioration des logements sociaux de la Résidence Aristide Briand ; qu'elle consiste en la réfection partielle des colonnes d'évacuation des eaux usées et eaux vannes des 83 logements de cette résidence ;

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat n'ont pas pris part au vote conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DECIDE** d'accorder la garantie de la commune de Bourg-la-Reine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt n°146420, d'un montant total de cent quatre-vingt quatre mille cent quatre-vingt euros (184 180 €), à souscrire par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°146420 constitué d'une **ligne de prêt** : un prêt PAM d'un montant de 184 180 €, d'une durée de 20 ans, au taux du Livret A+0,6 %.

Le projet de contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : DIT QUE** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 : S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,



Marjorie CORVEE-GRIMAULT



Le Maire,



Patrick DONATH

*« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bourg-la-Reine, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».*

En application de la loi  
N° 82-213 du 2 Mars 1982  
Le présent acte a été  
déposé à la Préfecture des  
Hauts-de-Seine,  
le **10 JUL. 2023**

**Publié sur le site de la Ville, le**

**10 JUL. 2023**